



**Cahier du Congrès des 25 et 26 octobre 2014
de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante**

Version finale du 22 octobre 2014

Lieu
Cégep Saint-Laurent, Montréal

Frais de participation
A confirmer.

Transport

Documents utiles pour le Congrès (disponible sur www.asse-solidarite.qc.ca) :

- Procès-verbal et résumé des mandats du Congrès des 26 et 27 avril 2014
- Statuts et règlements de l'ASSÉ (version du 26 et 27 avril 2014)
- Code des règles de procédures de l'ASSÉ (version du 22 et 23 février 2014)

Date limites de dépôt des documents préparatoires au Congrès :

Dépôt de propositions et avis de motions : Vendredi 10 octobre 2014 (*toutes proposition reçu à l'extérieur de ce délai peut être mise en dépôt avec les tiers des votes.*)

Dépôt d'une demande pour le Fond d'entraide : Vendredi 10 octobre 2014

Dépôt d'une candidature pour le Conseil exécutif : Vendredi le 10 octobre 2014

Dépôt d'une candidature pour le Comité de l'ASSÉ : Mardi le 21 octobre 2014

Dépôt d'un avis de motion concernant une modification aux Statuts et règlements : Samedi le 27 septembre (*tout avis de motions de ce genre déposé à l'extérieur des délais pourra être traité lors d'un Congrès subséquent.*)

Coordonnées du bureau de l'ASSÉ :

2065, Parthenais B.P. 383
Montréal, Québec H2K 3T1
Tel : 514-390-0110
Fax : 514-390-8415
www.asse-solidarite.qc.ca

Table des matières

Proposition d'ordre du jour.....	4
Lettres de candidature.....	5
Candidature de Kelly Desruelle pour le Comité Femmes de l'ASSÉ.....	5
Candidature de Pascale Lafrenière pour le comité de mobilisation.....	6
Candidature de Julie Beauchamp pour le comité légal.....	7
Candidature de Julien Labonté pour le comité luttes sociales.....	8
Candidature de Dominique Boisvert au poste de Secrétaire aux affaires académiques du Conseil exécutif de l'ASSÉ.....	9
Lettre de démission.....	10
Lettre de démission de Jean-Michel Savard.....	10
Texte de réflexion.....	11
Réflexion sur un Congrès Femmes à l'ASSÉ.....	11
Propositions.....	14
0.0 Ouverture	14
1.0 Procédures.....	14
1.1 Praesidium.....	14
1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour.....	14
1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du Congrès du 26 et 27 avril 2014.....	15
2.0 Bilan.....	15
3.0 Femmes.....	16
4.0 Revendications.....	16
5.0 Plan d'action.....	16
6.0 Embauche.....	18
7.0 Élections.....	18
8.0 Avis de motion.....	18
8.1 Dépôt.....	18
8.2 Traitement.....	25
9.0 Finances.....	26
ANNEXE	27
Qu'est-ce que le FSSEP?.....	27

Proposition d'ordre du jour

1. Le Conseil exécutif propose l'ordre du jour suivant :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal

2.0 Bilan

3.0 Femmes

4.0 Revendications

5.0 Plan d'action

6.0 Embauche

7.0 Élections

8.0 Avis de motion

8.1 Dépôt

8.2 Traitement

9.0 Finances

10.0 Varia

11.0 Levée

Lettres de candidature

Candidature de Kelly Desruelle pour le Comité Femmes de l'ASSÉ

Reçue le 23 avril 2014

Bonjour à toutes et à tous,

Je fais ici une première candidature pour le comité femmes de l'ASSÉ. Je suis présentement au Collège de Valleyfield à titre d'étudiante en sciences humaines et représentante de l'AGÉCoV au poste de secrétaire des affaires pédagogiques. C'est au cours de mon année en tant qu'exécutante que j'ai découvert les enjeux féministes. J'ai pu assister à plusieurs camps de formation, dont celui exclusif sur le féminisme. C'est ainsi que j'ai décidé de repartir le comité femmes créée l'année précédente par des féministes, comité qui était éteint dû à leur graduation pour l'université. J'ai eu l'occasion d'en apprendre beaucoup sur les enjeux féministes, découvertes qui ont en fait changé ma vie. Parce que la compréhension de l'amplitude des rôles sociaux et des pressions sociales dont nous, femmes, sommes victimes tous les jours, ne m'a que fait réaliser que j'avais une autre nouvelle bataille à mener : celle contre le patriarcat.

Cependant, mon parcours au cegep tire à sa fin et je me suis inscrite en Droit et Relations Internationales pour la session d'automne 2014 à l'UQAM. J'aimerais pouvoir rejoindre le comité Femmes de l'ASSÉ car je pense que la mobilisation, sous toutes ces formes possibles, est essentielle pour créer et consolider les mouvements féministes. J'aimerais pouvoir, si vous le voulez bien, m'impliquer et lutter aux noms de toutes les femmes contre le patriarcat. Établir un rapport de force aux seins des groupes féministes et conscientiser les étudiantes comme des femmes ont su le faire avec moi me semble être essentiel, tout autant que de rappeler l'importance de lutter contre le patriarcat et l'antiféminisme.

En outre, je suis ouverte aux opinions dissidentes, permettant ainsi une bonne intégration au sein de l'ASSÉ ; et très motivée. Finalement, n'hésitez pas à me joindre à cette même adresse pour toutes questions.

Sincèrement,
Kelly Desruelle

Candidature de Pascale Lafrenière pour le comité de mobilisation

Reçue le 17 octobre 2014

Bonjour chères-chers membres de l'ASSÉ,

En lisant ces lignes, vous découvrirez ma volonté de me présenter au comité Mobilisation de l'ASSÉ. Je suis entre autres une sociologue en devenir, une étudiante udémienne, une outaouaise d'origine, animatrice de camp de jour dans l'âme, mais surtout citoyenne en colère qui exige qu'on cesse de voler aux pauvres pour donner aux riches.

Mon implication politico-sociale est assez récente. J'ai découvert le milieu militant à mon arrivée dans la métropole, en m'impliquant en tant que déléguée aux affaires externes de mon association étudiante ainsi qu'au sein de groupes militants interudémiens. Je me revendique écoféministe, donc, si vous m'en mandatez, j'aurais à cœur que les points femmes et environnement ne soient pas négligés dans notre discours.

Nous nous accordons toutes et tous sur le fait que les mutilations que fait subir "notre" gouvernement à la population sont inacceptables et les prochains mois amèneront leur lot de défis. Telles des abeilles solidaires et combattives, les comités mobilisations de tout le territoire devront butiner ardemment pour que le printemps 2015 fasse reflourir les programmes sociaux du Québec. C'est pourquoi j'aimerais venir accroître les rangs du comité national de mobilisation.

J'aimerais mettre mon dynamisme et mon imagination au profit des luttes qui me tiennent profondément à cœur. Il s'agirait pour moi d'un merveilleux défi que je suis prête à affronter avec motivation et détermination. Intégrer l'univers de la mobilisation implique de se jeter dans les eaux froides et tumultueuses de la confrontation, je tiens à vous assurer que cet aspect ne m'inquiète guère, je crois avoir les aptitudes nécessaires afin exposer notre argumentaire avec ferveur et respect sur les différents lieux où je serais amenée à mobiliser.

N'hésitez surtout pas à me poser vos questions ou simplement à me venir me parler. Je pense être assez sympathique et j'aime les êtres vivants.

Solidairement,

Pascale Lafrenière,

Déléguée du RÉÉSUM

Candidature de Julie Beauchamp pour le comité légal

Reçue le 20 octobre 2014

Chères militantes et militants,

Considérant l'énorme tâche du Comité légal de l'ASSÉ et considérant les mobilisations qui auront lieu dans les prochains mois dans une perspective de hausse des moyens de pression contre l'austérité, je désire, par ma candidature, apporter mon aide aux camarades sur le Comité.

Je me suis impliquée pendant deux ans avec mon association locale (ABICEP- UQÀM) en tant que coordinatrice à l'externe et responsable des communications, et je suis présentement coordinatrice à l'interne de l'AECSSP (UQÀM). Mais surtout, c'est mon expérience militante dans la rue qui me pousse maintenant à vouloir participer à bâtir un rapport de force face aux institutions policières et judiciaires en permettant la diffusion d'information légale et une riposte aux attaques judiciaires. En effet, devant l'ampleur de la répression politique et de la judiciarisation de camarades, j'espère pouvoir apporter mon aide à la défense de ceux et celles qui furent arrêté-es, mais également de diffuser l'information pertinente dans les mobilisations futures. En ce sens, je pense que le travail du Comité est primordial pour bâtir ce rapport de force, permettre une action combative forte et construire une solidarité entre militant-es. Ne nous laissons pas faire.

Solidairement,
Nous vaincrons,
Julie Beauchamp

Candidature de Julien Labonté pour le comité luttes sociales

Reçue le 22 octobre 2014 à 2h36

(Doit être reçu 72 heures avant l'ouverture du congrès, la candidature est recevable)

Bonjour camarades,

Comme beaucoup d'entre nous, j'ai commencé mon implication au sein du mouvement étudiant durant la grève de 2012. J'étudie présentement au bacc. en philosophie à l'Université de Montréal et j'ai été élu pour la première fois en janvier dernier pour un demi mandat de coordonnateur à la mobilisation. Je suis présentement externe de philosophie et je suis aussi assez impliqué dans les différents comités printemps 2015.

Il est très important pour moi que les revendications qui circulent présentement dans les différents milieux étudiants ne se cantonnent pas aux Cégeps et aux universités. En effet, je crois qu'une collaboration avec les travailleurs et les travailleuses, avec les chômeurs et les chômeuses, bref avec toutes les personnes touchées par les différentes mesures d'austérité est de mise afin de pouvoir espérer organiser un mouvement capable de répondre adéquatement aux différentes attaques envers les services publics. Je crois donc que le comité luttes sociales est tout désigné pour créer les liens plus que nécessaires avec les différents secteurs de la société qui devront lutter contre l'austérité. Sans prétendre être la personne la mieux qualifiée pour remplir ce rôle, il s'agit d'une tâche qui m'intéresse beaucoup et pour laquelle je crois être en mesure d'apporter une aide considérable.

Solidairement,
Julien Labonté

Candidature de Dominique Boisvert au poste de Secrétaire aux affaires académiques du Conseil exécutif de l'ASSÉ

Reçue le 7 octobre 2014

Camarades et ami-e-s,

C'est avec tristesse que j'ai appris la démission de notre camarade Jean-Michel Savard au poste de secrétaire aux affaires académiques. Compte tenu que l'exécutif n'était déjà pas complet, son départ se fera sans doute lourdement sentir et, si je ne prétends pas le remplacer, j'espère néanmoins pouvoir apporter mon aide à l'équipe déjà en place pour la grosse année de mobilisation qui s'annonce.

Heureusement, l'imposante tâche que représentait l'argumentaire de campagne a déjà été accomplie, mais si on veut pouvoir espérer que les membres se mobilisent sur les campus des différentes universités et des différents cégeps cet hiver, il faut redoubler d'ardeur pour le diffuser. De plus, face aux compressions qui ne cessent de s'accumuler, il sera impératif de pouvoir fournir des réponses argumentées qui nous permettront de rallier de nouvelles militantes et de nouveaux militants.

Je suis convaincu que la victoire s'obtiendra dans la rue, mais si on veut garder la rue, il faut décortiquer les absurdes politiques austères de l'État québécois afin de présenter aux gens leur visage inhumain. Il faut arriver à expliquer que derrière les froides colonnes de chiffres qu'on nous présente quotidiennement, se cachent des vies détruites. Des étudiantes et étudiants, mais aussi des travailleurs et des travailleuses, souffriront de ce charcutage de nos services publics. Cette année plus que jamais, nous devons être solidaires.

Je suis présentement élu sur le Comité aux Luttes Sociales, mais compte tenu de la charge de travail qui pèse en ce moment sur l'Exécutif, je pense que mes efforts y seront plus utiles. Mon expérience tant dans le mouvement étudiant que dans le milieu de la recherche me permettra d'accomplir les mandats liés au poste de secrétaire aux affaires académiques tout en épaulant le reste de l'exécutif qui doit gérer d'immenses dossiers en ce moment.

Je serai heureux de répondre à vos questions et de venir vous rencontrer autant que ce sera possible au cours des deux prochaines semaines.

Solidairement,

Dominique Boisvert
Membre de l'AÉMUM

Lettre de démission

Lettre de démission de Jean-Michel Savard

Bonjour tout le monde,

La présente est pour vous signifier ma démission du poste de secrétaire aux affaires académiques. Malgré que seulement quelques mois se soient écoulés depuis mon élection en avril dernier, bien des choses ont changé qui me poussent à réévaluer mon niveau d'implication à l'ASSÉ. Je continuerai d'assister l'équipe nationale avec quelques projets que j'ai déjà entamés, mais je souhaite, entre autres, pouvoir me concentrer sur mes études et prendre du temps pour me reposer.

Je remercie l'exécutif et le Comité à la recherche et aux affaires académiques de l'excellent travail qu'ils et elles ont accomplis dans les derniers mois. Il reste encore beaucoup à faire, mais j'ai apprécié travailler avec vous.

Au plaisir de se croiser dans les manifestations qui s'annoncent nombreuses cette année,

Jean-Michel Savard

Réflexion sur un Congrès Femmes à l'ASSÉ

Par le
Comité Femmes de l'ASSÉ

En mai 2013 se tint un congrès d'orientation à l'ASSÉ, pour la seconde fois depuis sa fondation. Les congrès d'orientation ont pour objectif de réformer les structures de l'ASSÉ au regard des réflexions sur nos expériences passées, afin de faire évoluer notre organisation pour le mieux. Ainsi, dans la perspective de mettre davantage de l'avant les luttes féministes à l'ASSÉ, il a été voté cette proposition : «Que le comité femmes et ses collaboratrices soient mandatées d'étudier la possibilité d'instaurer une instance décisionnelle féministe au sein de l'ASSÉ.»

Le comité femmes actuel a donc entrepris de concrétiser le travail amorcé par les femmes du comité dans les dernières années et propose au congrès l'avis de motion suivant :

D'ajouter «*Chapitre 4 : Congrès femmes*

ARTICLE 16 : Composition et définition

1. Le Congrès femmes de l'ASSÉ est une instance décisionnelle non-mixte autonome des congrès ordinaires et extraordinaires. En ce sens, les décisions qui y sont prises font partie du plan d'action de l'ASSÉ et non pas à être entérinées dans une autre instance.

2. Le Congrès est composé des déléguées de chaque association membre, provenant préférablement des comités femmes locaux, avec trois (3) personnes maximum ayant droit de parole et droit de vote. Les associations de campus et les associations facultaires ont trois (3) votes et les associations modulaires ou départementales ont (1) un vote, à l'exception des propositions affectant le déroulement logistique du Congrès, soit les propositions de pause, d'ajournement, de temps de rédaction et de temps de lecture, où tous les membres n'ont droit qu'à un seul vote. Il est aussi composé de toutes les femmes élues sur les Comités de travail de l'ASSÉ, y compris le Comité femmes, le Comité journal, le Comité à la mobilisation, le Conseil exécutif et le Conseil Central. Le Conseil exécutif, le Conseil Central ainsi que le Comité femmes possèdent également un droit de proposition.

3. Le Congrès femmes se réunit annuellement vers la mi-mars de chaque année. Le Congrès se veut une formule hybride entre une instance décisionnelle et un espace de formation et d'échange entre les femmes membres de l'ASSÉ.

ARTICLE 17 : CONVOCATION

Le Congrès femmes est convoqué par le Conseil Central. Il doit être convoqué au moins quatre (4)

semaines à l'avance et être annoncé dans au moins un des médias officiels de l'ASSÉ.

ARTICLE 18 : POUVOIRS

- 1. Déterminer les orientations générales de l'ASSÉ, ainsi que ses grandes lignes idéologiques et politiques en ce qui a trait aux féminismes;*
- 2. déterminer la priorité des campagnes, ainsi que les grandes lignes des plans d'action féministes;*
- 3. blâmer ou féliciter toute instance, Comité, délégué-e ou exécutant et exécutante par un vote majoritaire.*

ARTICLE 19 : ÉLIGIBILITÉ

Pour faire parti d'une délégation officielle, toute étudiante doit :

- 1. être membre de l'association qui la délègue ;*

ARTICLE 13 : QUORUM

Le quorum est égal à 50% + 1 des associations membres.»

et de décaler les articles et chapitres suivants.

Voici maintenant nos réflexions quant à la pertinence de cette instance et à la façon dont nous croyons qu'elle peut prendre forme.

Bien que le féminisme figure dans les principes de base de l'ASSÉ (et ce seulement depuis l'année dernière), cela ne garantit pas l'inclusion des féministes et de leurs revendications dans le travail quotidien des associations membres, ainsi que des conseils et comités de l'ASSÉ. En effet, nous avons remarqué une tendance à déléguer toute question féministe au Comité femmes, alors que nous croyons que la préoccupation face aux enjeux féministes et à la réalisation des propositions féministes devraient être la responsabilité de l'ensemble de l'équipe nationale. Nous sommes également en mesure d'observer depuis la fondation de l'ASSÉ des inégalités structurelles qui se reproduisent au sein du mouvement étudiant, qui n'évolue d'ailleurs pas en vase clos du reste de la société: division sexuelle du travail militant, peu de femmes élues, agressions sexuelles par des militants, relégation des luttes féministes au second plan, etc.

Nous constatons également que le point femmes est peu utilisé dans les congrès pour discuter des enjeux féministes qui touchent l'organisation et ses associations membres. C'est bien plus souvent autrement le comité femmes qui finit par y recourir. Est-ce parce que les associations étudiantes n'ont rien à proposer à ce niveau? Pourtant les deux derniers camps de formation féministes sont parmi les plus peuplés de l'histoire de l'ASSÉ, ce qui démontre un intérêt important des étudiantes et étudiants dans les associations étudiantes locales. Que se passe-t-il entre cet intérêt pour la lutte féministe au niveau local et sa transposition au niveau

national? Alors que certaines féministes décident de s'impliquer sur le comité femmes de l'ASSÉ, la plupart se tournent vers des groupes affinitaires, faute d'une réelle coordination des enjeux féministes dans le mouvement étudiant. Or, nous pensons qu'il est souhaitable que l'ASSÉ soit le véhicule des luttes féministes étudiantes et que les femmes sentent que leur voix ait une place au sein de notre organisation. L'ASSÉ est un pilier important de la gauche radicale au Québec, c'est pourquoi nous aimerions profiter de cette possibilité organisationnelle pour relayer les revendications féministes des étudiantes.

Le Congrès femmes se veut donc un premier pas vers un front féministe plus fort et mieux organisé à l'ASSÉ. Nous pensons qu'une instance décisionnelle consacrée entièrement à la question féministe, motivera davantage les associations étudiantes à discuter d'enjeux féministes et à mobiliser leur campus sur ces questions. Nous avons pour hypothèse que si les étudiantes sentent que leur voix ont réellement un impact sur l'orientation de l'ASSÉ, elles seront plus intéressées à organiser la lutte féministe tant au local qu'au national.

Concrètement, ce congrès serait une formule hybride entre partage d'expériences/formation et instance décisionnelle, c'est-à-dire qu'il y aurait davantage de caucus que dans un congrès ordinaire, afin de donner la chance à toutes de s'exprimer selon leur niveau d'aisance. De plus, cette instance se veut non-mixte, afin que ce soit les femmes et leurs réflexions qui soient au premier plan. Malgré l'alternance dans les tours de parole et les règles de composition des délégations dans les congrès ordinaires, force est d'admettre qu'une minorité de femmes vont s'exprimer au micro. C'est ce genre de situations que nous voulons éviter.

Finalement, nous tenons à préciser que les propositions qui seront votées dans ce congrès ne relèveront pas de l'unique responsabilité du Comité femmes, mais bien du Conseil exécutif et de l'ensemble de l'équipe nationale. Le but n'étant pas de rediriger encore une fois tout le travail féministe sur les épaules du Comité femmes, mais d'imbriquer cette lutte dans le plan d'action générale de l'ASSÉ.

Propositions

0.0 Ouverture

1. Le Conseil exécutif propose l'ouverture du Congrès à 9h00.

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1. Le Conseil exécutif propose que Alexandra Zawadzki et Louis Philippe Veronneau assure la présidence d'assemblée, que Marianita Hamel et Patrick Morin assurent le secrétariat, que ABC assure la garde du senti, et que Benjamin Gingras assure la prise des tours de parole.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Le Conseil exécutif propose l'adoption de l'Ordre du jour suivant :

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal
- 2.0 Bilan
- 3.0 Femmes
- 4.0 Revendications
- 5.0 Plan d'action
- 6.0 Finance
- 7.0 Élections
- 8.0 Avis de motion
 - 8.1 Dépôt
 - 8.2 Traitement
- 9.0 Varia
- 10.0 Levée

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du Congrès du 26 et 27 avril 2014

1. Le Conseil exécutif propose l'adoption du procès-verbal du Congrès du 26 et 27 avril 2014

Le procès-verbal est disponible à l'adresse

<http://www.asse-solidarite.qc.ca/document/congres-de-lasse-26-et-27-avril-2014/>

2.0 Bilan

1. Le Conseil exécutif propose un bilan de 15 minutes sur la rentrée suivi d'une période de questions-réponses de 45 minutes.

2. Le Conseil exécutif propose un bilan de 5 minutes par Comité suivi d'une période de questions-réponses de 30 minutes.

3. Le Conseil exécutif propose un tour de table sur la rentrée des associations étudiantes présentes.

Considérant que l'exécutif de l'ASSÉ n'a aucunement consulté les associations membres sur la participation à la rencontre avec le ministre Bolduc;

Considérant que la démocratie directe à l'ASSÉ passe par la prise de décision des associations membres;

Considérant que l'exécutif de l'ASSÉ n'a pas le pouvoir de prendre des décisions aussi importante et qu'il est redevable aux associations membres;

Considérant que "l'urgence d'agir" ne devrait jamais être un prétexte pour passer outre la démocratie à l'ASSÉ;

4. Le SECMV propose que le Xonseil exécutif de l'ASSÉ ou tout-e porte-parole ne puisse rencontrer aucune représentantes et aucun représentant du gouvernement sans avoir été mandaté par le Congrès ou le Conseil Central.

3.0 Femmes

4.0 Revendications

1. Que l'ASSÉ supporte le Fond des services de santé et d'éducation post-secondaire (FSSEP¹). (reçue le 16 octobre)

5.0 Plan d'action

Considérant l'offensive tout azimut des gouvernements contre les services publics et les droits syndicaux;

Considérant l'imminence des négociations du secteur public, le projet de grève sociale pour le 1er mai et la lutte contre le démantèlement des systèmes de retraite;

Considérant que le projet de loi 3 vise non seulement les retraites des employé-e-s municipaux mais aussi les droits syndicaux fondamentaux des travailleurs et travailleuses;

Considérant qu'avec la fréquence de leurs impositions, les lois spéciales n'ont plus de spéciales que le nom;

Considérant que les coupures et compressions dans le système de santé, notamment par la fusion de centre de services de proximités (CSSS), accentue une inégalité fondamentale entre les individus en condamnant les plus pauvres à une précarisation de leur propre vie ;

Considérant que les coupures et hausses de frais dans le système d'éducation et d'autres mesures comme l'abandon de la formation générale dans les CÉGEPs mène au démantèlement dudit système et à sa marchandisation ;

Considérant que la mise en place d'un comité de révision permanente des programmes sociaux, mis en place cet été, démontre une volonté dans le long terme de se débarrasser des devoirs sociaux de l'État ;

1. LAFESH-UQAM propose que l'on lance une campagne contre l'austérité.

¹ Voir annexe pour savoir ce qu'est le FSSEP.

Que cette campagne s'articule sur 2 axes:

- Lutte contre l'austérité en santé, en éducation et dans les services sociaux (coupures, gel des embauches, hausses de frais, privatisation et marchandisation)
- Droit syndicaux: (lutte contre la réouverture des conventions collectives, l'attaque contre les régimes de retraites et contre les lois spéciales).

Que le discours de cette campagne pose le problème de l'austérité, non pas comme une fatalité mais bien comme un projet idéologique de démantèlement des services publics.

Que l'on fonde et finance un comité local Printemps 2015.

Que l'on fasse la promotion de cette campagne auprès des syndicats, associations étudiantes et groupes communautaires et que l'on appelle à la formation de comités Printemps 2015 dans l'ensemble des institutions d'enseignement et lieux de travail du Québec.

Qu'un Congrès fasse le point au cours de l'automne sur les diverses annonces gouvernementales ayant trait aux mesures d'austérité afin de préciser le discours et de poser des revendications plus précises.

Considérant l'ampleur des attaques des gouvernements contre les services publics et les droits syndicaux;

Considérant l'imminence des négociations du secteur publique, le projet de grève sociale pour le 1er mai et la lutte contre le démantèlement des systèmes de retraite;

Considérant que cette période est propice à un front commun entre les étudiant-es et les travailleurs-euses et les sans-emplois contre les politiques d'austérité du gouvernement québécois ;

Considérant que seule une grève prolongée au printemps nous donnera l'espace et le temps pour radicaliser les pratiques et les discours des luttes qui y seront menées;

2. L'AFESH-UQAM propose que l'on adopte le plan d'action suivant :

Automne 2014

L'AFESH propose que l'on participe à la manifestation du 31 octobre contre l'austérité. Que l'on tienne une assemblée générale afin de tenir une journée de grève pour la manifestation du 31 et une journée pour des actions de perturbation à la mi-novembre. Que ces deux journées soient posées comme des ultimatums au projet d'austérité et comme menace d'une grève reconductible en mars prochain.

Hiver 2015

Que l'on tienne un congrès spécial début février pour juger l'état de la situation. Mobilisation en vue de votes de grèves reconductibles en mars. Qu'une manifestation nationale ait lieu fin février, début mars.

6.0 Embauche

7.0 Élections

8.0 Avis de motion

8.1 Dépôt

1. Le Comité Femmes propose ue soit ajouté aux Statuts et Règlements de l'ASSÉ le «*Chapitre 4 : Congrès femmes* » et que soit décalé en conséquences les articles et chapitres suivants :

CHAPITRE 4 : CONGRÈS FEMMES

ARTICLE 16 : Composition et définition

1. Le Congrès femmes de l'ASSÉ est une instance décisionnelle non-mixte autonome des congrès ordinaires et extraordinaires. En ce sens, les décisions qui y sont prises font partie du plan d'action de l'ASSÉ et non pas à être entérinées dans une autre instance.

2. Le Congrès est composé des déléguées de chaque association membre, provenant préférentiellement des comités femmes locaux, avec trois (3) personnes maximum ayant droit de parole et droit de vote. Les associations de campus et les associations facultaires ont trois (3) votes et les associations modulaires ou départementales ont (1) un vote, à l'exception des propositions affectant le déroulement logistique du Congrès, soit les propositions de pause, d'ajournement, de temps de rédaction et de temps de lecture, où tous les membres n'ont droit qu'à un seul vote. Il est aussi composé de toutes les femmes élues sur les Comités de

travail de l'ASSÉ, y compris le Comité femmes, le Comité journal, le Comité à la mobilisation, le Conseil exécutif et le Conseil Central. Le Conseil exécutif, le Conseil Central ainsi que le Comité femmes possèdent également un droit de proposition.

3. Le Congrès femmes se réunit annuellement vers la mi-mars de chaque année. Le Congrès se veut une formule hybride entre une instance décisionnelle et un espace de formation et d'échange entre les femmes membres de l'ASSÉ.

ARTICLE 17 : CONVOCATION

Le Congrès femmes est convoqué par le Conseil Central. Il doit être convoqué au moins quatre (4) semaines à l'avance et être annoncé dans au moins un des médias officiels de l'ASSÉ.

ARTICLE 18 : POUVOIRS

1. Déterminer les orientations générales de l'ASSÉ, ainsi que ses grandes lignes idéologiques et politiques en ce qui a trait aux féminismes;

2. déterminer la priorité des campagnes, ainsi que les grandes lignes des plans d'action féministes;

3. blâmer ou féliciter toute instance, Comité, délégué-e ou exécutant et exécutante par un vote majoritaire.

ARTICLE 19 : ÉLIGIBILITÉ

Pour faire parti d'une délégation officielle, toute étudiante doit :

1. être membre de l'association qui la délègue ;

ARTICLE 13 : QUORUM

Le quorum est égal à 50% + 1 des associations membres.»

et de décaler les articles et chapitres suivants

(Avis de motion déposé le 9 octobre 2014)

2. Le SECMV propose d'ajouter l'article suivant au chapitre 3 et décaler les points en conséquences :

«Article 44

Pouvoirs d'un comité ad hoc en instance

Les délégué-e-s d'un Comité ad hoc ont droit de paroles dans les Congrès et les Conseils Central «seulement lors de la tenue d'un point traitant spécifiquement le ou les sujets dont relève le comité ah hoc. »

(Avis de motion déposé le 13 octobre 2014)

Considérant le nombre considérable d'arrestations lors de la grève étudiante de 2012;

Considérant l'importance de combattre la judiciarisation des luttes sociales et politiques;

Considérant l'impact que peut avoir une arrestation sur la vie et le bien-être d'une personne;

Considérant les luttes présentes et à venir qui seront soumises à la même judiciarisation;

Considérant les frais importants associés à la défense légale;

Considérant les principes du fonds des arrêtés qui soutiennent que personne ne devrait plaider coupable en raison de manque de ressources financières;

3. Le comité légal propose que l'ASSÉ crée une cotisation de 0,25\$ par membre par année pour le fonds des arrêté-e-s. (avis de motion déposé le 20 octobre 2014)

4. Le Comité légal propose de modifier le mandat du comité légal (avis de motion déposé le 20 octobre 2014)

Principes :

Le fonds est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et d'actions en accord avec les principes et les revendications de l'ASSÉ, peu importe leur rôle dans l'organisation ou leur position politique.

Le fonds considère que tous les militants et toutes les militantes arrêté-e-s dans le cadre de ces contestations ont droit à un soutien logistique, humain et financier. Le comité considère que personne

ne devrait être contraint ou contrainte à plaider coupable en raison d'un manque d'argent et il tente de répondre aux besoins de toutes les personnes arrêtées.

Critères :

Le fonds est principalement destiné aux personnes arrêtées durant des manifestations et actions en accord avec les principes et les revendications de l'ASSÉ et qui ont établi un contact avec le comité légal de l'ASSÉ.

Les ressources financières seront allouées aux personnes arrêtées en fonction des priorités suivantes :

1. À celles faisant face à des accusations criminelles, en particulier celles qui engendrent un risque considérable d'emprisonnement;
2. À celles ciblées pour leur rôle dans l'organisation politique;
3. À celles faisant face à des accusations pénales (e.g. contraventions, arrestations de masse).

Pour toutes les demandes, le comité peut prendre en considération ces critères dans l'évaluation de la demande:

- Les autres ressources (aide juridique, associations locales, etc.) auxquelles les personnes arrêtées ont accès
- Les risques pour les individus ciblés
- Les impacts sur la vie des individus ciblés
- Le profilage politique
- L'équité
- L'impact de la décision sur les luttes en cours
- Des considérations autres

Frais couverts

Cette liste s'applique aux personnes qui se représentent de manière autonome et aux personnes représentées par avocate ou avocat.

1. Transport au lieu du jugement;
2. Frais juridiques (transcriptions, etc.);
3. Cautions;
4. Frais logistiques;
5. Demandes d'accès à l'information;
6. Frais des avocats et des avocates (une entente préalable avec le Comité légal est nécessaire);
7. Autres dépenses liées à la défense.

En cas d'urgence seulement, un prêt peut être accordé à une personne arrêtée pour éviter qu'elle ne subisse des conséquences graves liées à sa judiciarisation.

Conflit d'intérêts :

Les avocates et les avocats ne peuvent être élu-e-s au comité légal. Les membres du comité doivent déclarer aux autres membres du comité tout conflit d'intérêt ou apparence de conflit d'intérêt lié à une prise de décision. Les membres du comité doivent se retirer des prises de décision dans les cas où ils et elles sont en conflit d'intérêt réel ou apparent. Le comité légal agit de façon autonome, mais est redevable en tout temps au congrès de l'ASSÉ.

Le comité approuve les règles édictées ci-dessus et veille à leur mise en application. Il doit recevoir et statuer sur les demandes de financement de défense légale. Il est aussi habilité à rembourser les dépenses accumulées, sur présentation de reçus seulement.

Mandat actuel	Mandat proposé	Nature ou raison du changement
<p>Principes :</p> <p>Le fonds est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et de luttes étudiantes, peu importe leur rôle dans l'organisation des manifestations ou leur position politique.</p> <p>Le fonds considère que tous militants et toutes militantes arrêté-e-s dans le cadre de la contestation étudiante ont droit à un soutien logistique, humain et financier. Le comité considère que personne ne devrait être obligé de plaider coupable à cause d'un manque d'argent et il tente de répondre aux besoins de toutes et tous les arrêté-e-s.</p>	<p>Principes :</p> <p>Le fonds est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et d'actions en accord avec les principes et les revendications de l'ASSÉ, peu importe leur rôle dans l'organisation ou leur position politique.</p> <p>Le fonds considère que tous les militants et toutes les militantes arrêté-e-s dans le cadre de ces contestations ont droit à un soutien logistique, humain et financier. Le comité considère que personne ne devrait être contraint ou contrainte à plaider coupable en raison d'un manque d'argent et il tente de répondre aux besoins de toutes les personnes arrêtées</p>	<p>Élargissement du mandat à toutes les luttes en accord avec les principes et revendications de l'ASSÉ</p> <p>Modification de style</p> <p>Modification de style</p> <p>Modification de style</p> <p>Modification de style</p>
<p>Critères :</p> <p>Le fonds est principalement destiné aux personnes arrêtées durant des manifestations étudiantes et qui ont établi un contact avec le comité légal de l'ASSÉ selon les critères ci-dessous.</p>	<p>Critères :</p> <p>Le fonds est principalement destiné aux personnes arrêtées durant des manifestations et actions en accord avec les principes et les revendications de l'ASSÉ et qui ont établi un contact avec le comité légal de l'ASSÉ.</p>	<p>Élargissement du mandat à toutes les luttes en accord avec les principes et revendications de l'ASSÉ</p>

<p>L'argent sera donné prioritairement et selon l'ordre suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. À celles et ceux faisant face à des accusations criminelles pouvant conduire à un emprisonnement; 2. À celles et ceux n'ayant pas accès à d'autres sources de financement (aide juridique, associations locales, etc.); 3. Aux militants et aux militantes ciblé-e-s pour leur rôle dans l'organisation politique. 	<p>Les ressources financières seront allouées aux personnes arrêtées en fonction des priorités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. À celles faisant face à des accusations criminelles, en particulier celles qui engendrent un risque considérable d'emprisonnement; 2. À celles ciblées pour leur rôle dans l'organisation politique; 3. À celles faisant face à des accusations pénales (e.g. contraventions, arrestations de masse). <p>Pour toutes les demandes, le comité peut prendre en considération ces critères dans l'évaluation de la demande:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les autres ressources (aide juridique, associations locales, etc.) auxquelles les personnes arrêtées ont accès - Les risques pour les individus ciblés - Les impacts sur la vie des individus ciblés - Le profilage politique - L'équité - L'impact de la décision sur les luttes en cours - Des considérations autres 	<p>Modification du style</p> <p>Modification du style</p> <p>Modification du style</p> <p>Ajout suite à la prolifération des arrestations de masse</p> <p>Ajout pour refléter les pratiques du comité et pour augmenter la transparence vis-à-vis les membres de l'ASSÉ</p>
<p>Frais couverts :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Transport au lieu du jugement; 2. Frais juridiques (transcriptions, etc.); 3. Cautions; 4. Frais logistiques; 5. Demandes d'accès à l'information; 6. Frais des avocats et des avocates (une entente préalable avec le Comité légal est nécessaire); 7. Autres dépenses liées aux coûts légaux. 	<p>Frais couverts</p> <p>Cette liste s'applique aux personnes qui se représentent de manière autonome et aux personnes représentées par avocate ou avocat.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Transport au lieu du jugement; 2. Frais juridiques (transcriptions, etc.); 3. Cautions; 4. Frais logistiques; 5. Demandes d'accès à l'information; 6. Frais des avocats et des avocates (une entente préalable avec le Comité légal est nécessaire); 7. Autres dépenses liées à la défense. <p>En cas d'urgence seulement, un prêt peut être accordé à une personne arrêtée pour éviter qu'elle ne subisse des</p>	<p>Ajout pour éviter la discrimination et inciter les personnes qui se représentent de manière autonome à faire appel au fond des arrêté-e-s.</p> <p>Modification du style</p> <p>Ajout pour prévenir de pareilles situations. Explication en congrès.</p>

<p>Conflit d'intérêts :</p> <p>Les accusé-e-s, les avocats et les avocates ne peuvent être élu-e-s au comité légal.</p> <p>Les membres du comité doivent se retirer des réunions dans les cas où ils et elles pourraient avoir un conflit d'intérêts d'un autre type. Le comité ad hoc légal agit de façon autonome, mais est redevable en tout temps au congrès de l'ASSÉ.</p> <p>Le comité approuve les règles édictées ci-dessus et veille à leur mise en application. Il doit recevoir et statuer sur les demandes de financement de défense légale. Il est aussi habilité à rembourser les dépenses accumulées, sur présentation de reçus seulement.</p>	<p>conséquences graves liées à sa judiciarisation.</p> <p>Conflit d'intérêts :</p> <p>Les avocates et les avocats ne peuvent être élu-e-s au comité légal.</p> <p>Les membres du comité doivent déclarer aux autres membres du comité tout conflit d'intérêt ou apparence de conflit d'intérêt lié à une prise de décision. Les membres du comité doivent se retirer des prises de décision dans les cas où ils et elles sont en conflit d'intérêt réel ou apparent. Le comité légal agit de façon autonome, mais est redevable en tout temps au congrès de l'ASSÉ.</p> <p>Le comité approuve les règles édictées ci-dessus et veille à leur mise en application. Il doit recevoir et statuer sur les demandes de financement de défense légale. Il est aussi habilité à rembourser les dépenses accumulées, sur présentation de reçus seulement.</p>	<p>Retrait pour refléter la réalité du comité légal.</p> <p>Ajout pour rendre plus claire la procédure en cas de conflit d'intérêt.</p>
--	---	---

8.2 Traitement

1. Le Conseil exécutif propose l'ajout d'un poste de Secrétaire aux relations internes sur le Conseil exécutif. En ce sens, que l'on modifie l'«article 27: composition» du «Chapitre 6: Conseil exécutif» des Statuts et règlements de l'ASSÉ de la manière suivante:

Remplacer: «Le Conseil exécutif est composé de 8 postes élus» par «Le Conseil exécutif est composé de 9 postes élus»

Remplacer à l'alinéa 4 : «2 postes disponibles» par «3 postes disponibles»

(Déposé au Congrès du 26 et 27 avril 2014)

2. Le Conseil exécutif propose d'amender la politique d'utilisation des réseaux sociaux de la manière suivante:

Article 3.2 ajouter «et le ou la Secrétaire aux communications» après «Secrétaire à l'information»

Article 6.2 ajouter «et le ou la Secrétaire aux communications» après «Secrétaire à l'information»

Article 6.5 ajouter «et le ou la Secrétaire aux communications» après «Secrétaire à l'information»

(Déposé au Congrès du 26 et 27 avril 2014)

3. Le Conseil central propose d'ajouter l'article suivant au chapitre 3 et décaler les points en conséquences :

«Article 44

Pouvoirs d'un comité ad hoc en instance

Les délégué-e-s d'un comité ad hoc ont droit de parole en congrès, et droit de parole et de proposition en Conseil central, à moins qu'il en ait été décidé autrement lors de sa création.»

(Déposé le 27 septembre 2014)

4. Le Conseil central propose de remplacer l'article 24 des Statuts et règlements «Le quorum du Conseil central est de 50% + 1 des campus contenant des associations membres.» par «Le quorum est de 50% +1 des campus où au moins une association membre active est présente. Une association membre est considérée comme inactive si elle n'a pas été présente à trois Conseil central d'affilée. Elle redevient active dès qu'elle se présente à un Conseil central.»

(Déposé le 27 septembre 2014)

5. Le Conseil central propose de remplacer dans l'ensemble des statuts et règlements et du code de procédures, «Conseil de coordination» par «Conseil central».

(Déposé le 27 septembre 2014)

9.0 Finances

ANNEXE

Qu'est-ce que le FSSEP?

Le Fonds des services de santé et d'éducation (FSSEP) est la solution amenée par la CADEUL au définancement des universités et des cégeps du Québec. Plutôt que d'y aller de mesures austères en coupant dans les services publics, le FSSEP propose de relancer l'économie québécoise en investissant davantage dans l'éducation postsecondaire.

Depuis les années 1970, les entreprises du Québec paient une cotisation obligatoire sur leur masse salariale, le FSS (Fonds des services de santé), pour aider à financer le système de santé universel de la province. Une cotisation sur la masse salariale signifie qu'elle est calculée à partir de l'argent versé en salaires, mais pas que ce montant est enlevé des salaires aux employés. Selon les différents paliers (moins d'un million, entre 1 et 5 millions et plus de 5 millions de dollars de masse salariale), les compagnies paient entre 2,7 et 4,26 %, ce qui permet chaque année d'aller chercher environ 7 milliards de dollars pour le système de santé.

Le FSSEP ajouterait entre 0,3 et 0,6% à ce montant, ce qui permettrait d'aller chercher un milliard de dollars pour l'enseignement supérieur tout en restant un montant marginal pour une compagnie. Comme le montre le tableau suivant, pour une entreprise avec 1 million de masse salariale, la cotisation de la partie « EP » reviendrait à 3880\$.

Masse salariale de l'entreprise	FSS dans son état actuel	FSSEP	Somme additionnelle demandée (Pour la portion « EP »)
Moins de 1 million de dollars	2,700 %	3,088 %	Moins de 3 880 \$
Entre 1 million et 5 millions de dollars	Entre 2,700 et 4,260 %	Entre 3,088 et 4,872 %	Entre 3 880 \$ et 30 600 \$
Plus de 5 millions de dollars	4,260 %	4,872 %	À partir de 30 600 \$

Comme il s'agit d'une taxe obligatoire comme, par exemple, la cotisation à la Régie des Rentes du Québec ou celle pour la Commission des normes du travail, il ne s'agit en aucun cas de philanthropie ou de marchandisation de l'éducation – en aucun cas les entreprises du Québec ne seraient directement reliées à un établissement précis, par exemple, et le réseau postsecondaire n'aurait évidemment aucun compte à rendre à une compagnie en particulier, tout comme les entreprises du Québec n'ont pas de droit de regard privilégié sur le réseau de santé québécois.

Comme indiqué, cet argent supplémentaire irait directement aux réseaux collégial et universitaire et

servirait à améliorer l'Aide financière aux études (pensons notamment au fait que l'AFE n'a pas été indexée régulièrement et efficacement depuis sa création et que les étudiants-parents y sont plutôt laissés pour compte).

Pourquoi instaurer une mesure sur la masse salariale plutôt que d'augmenter les taux d'imposition ? La CADEUL a écrit un paragraphe spécifiquement à ce sujet dans la dernière partie du mémoire ; en gros, une mesure d'imposition amène des revenus un peu plus fluctuants (à cause des « bonnes » et « mauvaises » années et des cycles économiques) et est soumise aux dynamiques politiques, alors qu'une obligation est ancrée dans une loi et ne risque pas de prendre le bord facilement, à la fin du mandat d'un parti au pouvoir par exemple. De plus, l'imposition des entreprises est parfois critiquée puisqu'il est relativement facile pour une compagnie d'y échapper, par exemple par la fraude fiscale. Une obligation sur la masse salariale est plus concrète et vérifiable.